



# Règlement de l'École de natation des Bains « Les Petits Nageurs »

## Informations à l'attention des participants (e) et de leurs représentants légaux :

- Les frais d'inscriptions sont de CHF 15.- pour les nouveaux clients et de CHF 5.- pour les anciens clients. L'abonnement, sous forme d'un bracelet réutilisable (bracelet vert Ecole de Natation) est nominatif et non transmissible. Il donne accès aux cours de natation.
- L'accès aux piscines thermales après chaque séance de natation est autorisé. L'inscription se fait pour 4, 12 ou 30 séances consécutives, à raison d'une séance par semaine.
- En cas de perte, un nouveau bracelet sera émis pour un montant de CHF 10.-.
- La durée à l'intérieur de l'établissement, y compris le temps du cours est de :  
3 heures  
Le dépassement du temps est sujet à un supplément.
- Ce même bracelet permet à l'accompagnant d'accéder aux vestiaires afin d'aider son enfant à se changer au début et à la fin du cours.
- Pour l'accompagnant qui souhaite aller aux Bains pendant le cours de son enfant, l'accès est de CHF 10.- et ce prix n'est valable que pour une personne.
- En cas d'absence pour des raisons médicales, mais uniquement sur présentation d'un certificat médical d'une durée minimale de 5 jours consécutifs, le remboursement des séances manquées est envisageable sous forme d'un bon cadeau à faire valoir sur l'ensemble des prestations du Centre Thermal. Sans présentation d'un certificat, les séances restantes sur le bracelet sont automatiquement valables en tant qu'entrée(s) « piscines 3heures » (valeur CHF 19.-) à utiliser dans un délai de 4 mois à partir de la date du 1<sup>er</sup> cours
- Lorsque le cours est annulé en raison de l'absence d'un(e) moniteur/trice, une entrée piscines sous forme de bon est automatiquement offerte en compensation. Si cette absence se prolonge de façon consécutive, les cours annulés seront déduits sur la prochaine série facturée.
- En cas de travaux entraînant la fermeture ponctuelle d'un bassin, autre que le bassin de cours, aucune compensation ne pourra être réclamée.
- Chaque série de 4, 12 ou 30 cours fait l'objet d'une confirmation d'inscription à laquelle est joint le présent règlement.

- La finance d'inscription est à payer avant le début de chaque série.
- La confirmation doit être présentée lors du premier cours.
- En cas de renonciation de votre part, un préavis de 10 jours avant le début de la série est obligatoire. Le préavis doit nous parvenir uniquement par courrier (Grand Hôtel et Centre Thermal, avenue des Bains 22, 1400 Yverdon-les-Bains) ou par email. Sans préavis, la somme de CHF 30.- vous sera facturée.
- Un avis médical est vivement recommandé avant de participer à une activité sportive. Dans tous les cas, le (la) participant (e) ou son représentant légal prend l'entière responsabilité de pratiquer une activité sportive et décharge l'Hôtel & Centre Thermal de tout incident qui pourrait se produire durant le cours.
- La Direction du Centre Thermal se réserve le droit de refuser l'accès à ses installations à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourraient être contraire à la sécurité, à la réputation et aux intérêts de l'établissement ou créeraient une gêne pour les autres clients. En cas de refus d'accès, aucune compensation ne pourra être réclamée.
- Le client s'engage à respecter le présent règlement, le règlement général ainsi que les règlements inhérents à chaque activité.
- Le présent règlement sera considéré comme accepté par le paiement des cours.

La Direction